



Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/141

Nomenclature préfecture :
Service :

7.1 Décisions budgétaires
Direction des Finances

Objet :

Retrait de la décision du Président n° 2024/092 relative à la modification de la régie d'avances pour les menues dépenses du siège administratif de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine – RA77755

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision n° 2016-151 du 13 juillet 2016 portant création d'une régie d'avances pour les menues dépenses du siège administratif de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision n° 2022-046 du 25 février 2022 portant sur la décision d'abroger les articles 2,3,4 et 6 de la décision n° 2016-151 du 13 juillet 2016,

VU la décision du Président n° 2024-092 en date du 13 juin 2024 relative à la modification de la régie d'avances pour les menues dépenses du siège administratif de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine – RA 77755,

CONSIDERANT la lettre d'observation de la préfecture en date du 31 juillet 2024 demandant de revenir sur la décision du Président n° 2024-092 afin de retirer les amendes pénales et fiscales du périmètre des dépenses payées par l'intermédiaire de la régie d'avances pour les menues dépenses du siège administratif,

DECIDE

Article 1^{er} : DE RETIRER la décision n°2024-092 modifiant la régie d'avances pour les menues dépenses du siège administratif.

Article 2 : PRECISE que la décision n° 2022-046 du 25 février 2022 et la décision n° 2016-151 du 13 juillet 2016 demeurent en vigueur.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy,

François DUROVAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVAY
Date de signature : 26/08/2024
Qualité : Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP2024_141
Objet :	Retrait de la décision du Président n° 2024/092 relative à la modification de la régie d'avances pour les menues dépenses du siège administratif de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	091-200058477-20240826-DP2024_141-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240826-DP2024_141-AU-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Autre document) Nom original : DP 2024_141 sign__e.pdf Nom métier : 99_AU-091-200058477-20240826-DP2024_141-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	2.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	26 août 2024 à 15h58min16s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 août 2024 à 15h59min11s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	26 août 2024 à 15h59min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 août 2024 à 15h59min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 août 2024 à 15h59min24s	Reçu par le MI le 2024-08-26

